



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE

Accueil du public

A Metz, 64 avenue André Malraux
du lundi au jeudi :
de 8h à 12h et de 13h15 à 17h
Le vendredi :
de 8h à 12h et de 13h15 à 16h15

Dans les bureaux décentralisés, sur Rdv

Morhange, 2 rue du Pratel
Tél. 03 87 66 12 30

Sarrebourg, 33 rue du Général De Gaulle
Tél. 03 87 66 04 41
(sauf mercredi après-midi)

Economie, installation, diversification :

Secteur ouest : C. Dorofieff : 03 87 66 12 49
Secteur sud est : N. Ors : 03 87 66 04 41
(sauf mercredi après-midi)

Sociétés :

C. Vendramelli : 03 87 66 12 38

Point Accueil Installation :

Tél. 03 87 66 12 93

Agriculture biologique :

Tél. 03 87 66 04 41

Centre de Formalités des Entreprises :

Juridique, aménagement :

P. Teufel : 03 87 66 12 57

Elevage bovins lait et viande :

Tél. 03 87 66 12 46

Elevage ovin :

C. Vaillant : 06 80 61 85 80

Identification bovins, ovins, caprins :

Tél. 03 87 66 12 46

Agronomie :

J. Beccherlé : 03 87 66 12 42

Environnement :

C. Mangel : 03 87 66 12 44

Mission de valorisation des boves/drainage :

A. Schrotzenberger : 03 87 66 01 43

Bâtiments :

M.J. Zimmermann : 03 87 66 12 30

Organisme indépendant des boves :

L. Zidar : 03 87 66 03 87

Service régional Form'agir :

Formation :

Tél. 03 83 93 34 93

formation@grandest.chambagri.fr

Apprentissage :

Tél. 09 69 36 35 99

apprentissage@grandest.chambagri.fr

Suivre les actualités de la Chambre d'agriculture
www.moselle.chambre-agriculture.fr
www.lorraine.mesparcelles.fr

Comité de rédaction du 11/05/18 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élues ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.

L'ambiance du bâtiment, une des clefs de la gestion de la santé animale

Pour contrer l'effet cheminée et l'effet vent, mieux vaut adapter la largeur et la hauteur de ses bâtiments d'élevage. Si le bâtiment ne répond pas à ces critères, des aménagements peuvent être possibles dans certains cas.

Un bâtiment mal conçu peut favoriser l'apparition ou la propagation de certaines maladies. N'oublions pas également qu'une mauvaise ambiance joue sur la pérennité du bâtiment.

On a eu tendance à construire des bâtiments larges et hauts, dans l'optique d'une évolution future (stockage par exemple). Or, les grands volumes d'air sont à éviter pour limiter les écarts de température. La vocation d'un bâtiment d'élevage est l'élevage. Le volume est donc à adapter à la taille du troupeau. Deux effets sont à considérer : l'effet cheminée et l'effet vent.

Pour le premier, la hauteur du bâtiment va avoir un impact direct. Ainsi, l'air chaud dégagé par les animaux qui est plus léger cherche les points hauts. Si les sorties d'air se situent à des hauteurs supérieures à 8 m, l'air chaud va alors se refroidir et retomber, créant de l'humidité dans le bâtiment. L'humidité est le premier ennemi des bovins. Ce phénomène peut être observé visuellement sur les animaux (poils humides) et sur la charpente (noircie et tâches blanchâtres). L'ambiance est alors propice au développement de bactéries. Dans le cas de basses températures, le risque est d'avoir des toux car l'air humide provoque un ressenti du froid. Lors de la période estivale, le risque est l'augmentation de la température, s'il y a un manque d'aération et le développement de



Exemple d'aménagement d'ouvrant sur long pan, pour une grande ouverture en période estivale.

micro-organismes en raison de l'échauffement de la litière. Le dimensionnement entre hauteur et largeur est également un critère important pour une bonne ventilation. Il faut une sortie d'air tous les huit à dix mètres de versants. Il est préférable de construire deux bâtiments de 15 mètres de large avec un faitage à 7 mètres, au lieu d'un seul bâtiment de 30 mètres avec un faitage de 10 mètres.

Ensuite, il faut prendre en

compte, l'effet vent. Le plus grand côté du bâtiment doit être exposé côté vent dominant pour un maximum d'entrée d'air. Cependant, il est nécessaire de freiner l'air par un bardage. Le choix du type de protection s'effectue en fonction du coefficient d'efficacité ou de réduction du vent. En fonction du bardage sélectionné, l'efficacité de l'entrée d'air sera diminuée. Les éleveurs ont le choix entre les bardages bois, bac acier perforé, qui ont cependant l'inconvénient de se colmater avec la poussière dans le cas d'un paillage à la pailleuse et les bâches translucides avec sonde climatique, plutôt utilisées chez les laitiers.

Quelles sont les solutions d'amélioration ?

Lorsqu'un manque de dégagement d'air est constaté (humidité trop importante et vitesse d'air insuffisante) des aménagements sont possibles. Pour favoriser les sorties d'air, des agencements sur la toiture peuvent être mis en place, en décalant les plaques (toiture en écailles) ou en installant des tôles cheminées (capot de ventilation). Dans les bâtiments hermétiques, on peut favoriser les entrées d'air en enlevant progressivement des planches dans le bardage. Le changement de translucides devenus opaques permet le séchage naturel de l'air par rayonnement et



Le bardage amovible pour réguler l'ambiance.

l'apport d'éclairage qui favorise la fécondité des animaux. Les normes prévoient 8 à 10 % en bâtiment fermé. Enfin, il est possible d'investir dans des ventilateurs mécaniques ou des extracteurs d'air pour forcer entrées et sorties d'air.

Un nombre important de paramètres entre en jeu et, à chaque cas, une solution est à adapter. Des animaux élevés dans un environnement favorable peuvent exprimer tout leur potentiel.

Ludovic ZIDAR,
conseiller bâtiment

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agro-environnement-bâtiment
Votre contact : Ludovic ZIDAR
Tél. 03 87 66 12 30 - 06 86 26 14 38
ludovic.zidar@moselle.chambagri.fr

Ambiance des bâtiments d'élevage

Si vous souhaitez réaliser un diagnostic à l'automne, vous pouvez contacter Xavier Pigeon au 06 87 94 12 31.
xavier.pigeon@moselle.chambagri.fr

